



En cas de deces de l'époux

Par **papillonbleue**, le **06/04/2008** à **20:26**

Bonsoir,

Ptite interrogation auquel je souhaiterais une reponse.

Je connais un couple, lui a 76 ans et elle, 40ans, mariés bien entendu.

Lui est a la retraite , mais elle , elle n'a jamais travaillé de sa vie.

Si ce Monsieur venait a deceder, de quoi son epouse pour vivre?

A t'elle droit a quelquechose????

Quels sont ces possibilités? aides? pension reversion? etc.....

Merci de m'eclairer sur cette quesiton.

Dans l'attente.

Cordialement.

Par **Upsilon**, le **08/04/2008** à **15:40**

Bonjour et bienvenue sur notre site !

Etant mariée, elle aura le droit à tout ce que peut prétendre un conjoint survivant...

Tout dépend du nombre d'enfant du mari (d'un précédent mariage et du mariage actuel).

Je ne peux pas vous répondre sans ces informations.

Cordialement,

Upsilon.

Par **papillonbleue**, le **08/04/2008** à **18:15**

Il a eu d'un précédent mariage 3 enfants.

Et avec son épouse actuelle, 3 enfants.